

*Après concertation des partenaires (Enseignants, Représentants des Parents d'Elèves) et suite à un sondage auprès des familles, Madame le Maire a validé le choix de revenir à une semaine scolaire à 4 jours avec l'objectif de mettre en œuvre une nouvelle organisation capitalisant sur les acquis de la réforme en terme de projets éducatifs notamment sur les temps des Accueils Périscolaires.*

## **1 - INTRODUCTION : RYTHMES SCOLAIRES SUR 4 JOURS ET PEDT**

La Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) en date du 17 janvier 2018 informent : **il est possible pour une collectivité revenue à 4 jours d'école par semaine de signer un PEDT et de bénéficier des assouplissements réglementaires des ALAE (Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles) mais pas du fonds de soutien qui reste réservé aux collectivités qui restent sur l'organisation de la semaine scolaire sur 5 matinées.**

Les communes (ou EPCI) souhaitant s'inscrire dans une nouvelle démarche de PEDT pourront rédiger un nouveau PEDT adapté à une organisation scolaire hebdomadaire sur 4 jours. Les services de l'Etat et la CAF examineront le nouveau projet, notamment pour veiller à ce que ce dernier présente bien les garanties nécessaires sur le plan de la cohérence et de la qualité éducatives. La DDCS agissant sous l'autorité du Préfet de département, en lien avec le DASEN, pourra, le cas échéant, valider le nouveau projet à compter du 1er janvier 2018.

**Ce nouveau PEDT permettra** notamment à ces communes **d'appliquer les taux d'encadrement desserré pour leurs accueils de loisirs périscolaires, à savoir 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de six ans et 1 animateur pour 18 mineurs âgés de six ans ou plus.**

**Les activités du mercredi sans école et des vacances scolaires** restent, dans le cadre réglementaire actuel, extrascolaires. Elles **ne peuvent se voir appliquer les taux des accueils de loisirs périscolaires** organisés dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Pour ces accueils de loisirs extrascolaires, le taux d'encadrement est de **1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de six ans et 1 animateur pour 12 enfants âgés de six ans ou plus.**

**Quelques dates pour ce nouveau PEDT :**

- **Communication du nouveau « Projet d'organisation du temps scolaire » à l'IEN** (inspecteur de l'éducation nationale) chargé de circonscription **avant le 30 avril 2018.**
- **Communication du nouveau PEDT signé par le maire** de la collectivité territoriale **au DASEN avant le 30 juin 2018.**
- **Durée du PEDT :** La durée de cet engagement est fixée à **3 ans**. Des modifications pourront être faites par avenant chaque année.

## 2 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (OTS) RENTREE 2018

*Cette organisation a été validée en Conseil de chacune des écoles de la commune et a été transmise par madame le maire à Mme TAUDIN, IEN de circonscription en mars 2018.*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
APS 7h15-8h30	APS 7h15-8h30	ALSH 7h15-18h30	APS 7h15-8h30	APS 7h15-8h30
Classe 8h30-11h30	Classe 8h30-11h30		Classe 8h30-11h30	Classe 8h30-11h30
Pause méridienne 11h30-13h30	Pause méridienne 11h30-13h30		Pause méridienne 11h30-13h30	Pause méridienne 11h30-13h30
Classe 13h30-16h30	Classe 13h30-16h30		Classe 13h30-16h30	Classe 13h30-16h30
APS 16h30-18h30	APS 16h30-18h30		APS 16h30-18h30	APS 16h30-18h30

Soit 3 heures x 8 demi-journées = 24h d'enseignement sur 4 jours.

Note 1 : Il est notable que la Maternelle Luzerne verra ses horaires décalés de 5 minutes (8h25-11h25-13h25-16h25) pour permettre aux parents de ce Groupe Scolaire de conduire les enfants issus de la même fratrie à l'école maternelle puis à l'élémentaire.

Note 2 : Pour les enfants d'une même fratrie fréquentant Maternelle Tazuzins et Élémentaire Centre, il est notable que les enfants pourront fréquenter à titre gracieux l'APS du matin des Tazuzins à partir de 8h15, afin de permettre aux parents de conduire leurs enfants à l'école maternelle puis de se rendre à l'élémentaire.

## 3 – OBJET DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Projet Educatif de Territoire de la ville du Haillan est destiné à **jouer un rôle pivot pour l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation dans un cadre de collaboration locale**. A l'image du PEDT 2013-2018, la commune du Haillan souhaite en effet entretenir la **dynamique d'échanges** qui a fait la richesse du précédent PEDT en réunissant **élus, parents, enseignants, partenaires associatifs et techniciens autour de l'Enfant et du Jeune**.

Le PEDT ne se limitera donc pas à la tranche d'âge 3-12 ans mais englobera aussi les résultats de l'audit à destination de la jeunesse, réalisé en 2016, afin de proposer un Projet Educatif pour les **3-17 ans**.

L'objectif du PEDT est de **capitaliser sur les acquis et mobiliser les ressources** du territoire afin de garantir une **continuité éducative** entre les projets des écoles et les activités peri et extrascolaires. Le PEDT proposera à chaque enfant des activités avant, sur la pause méridienne et après l'école, organisant ainsi, dans le **respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs**. Il est notable que les activités proposées dans ce cadre n'ont pas un caractère obligatoire mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

## **4 - STRUCTURES EDUCATIVES PARTENAIRES**

L'accompagnement de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à son entrée dans la vie adulte a toujours été une priorité pour la ville du Haillan. 4 crèches, 1 relais assistantes maternelles, 3 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires, des accueils de loisirs (maternel, élémentaire et adolescent) ont été construits, aménagés, agrandis pour **répondre aux besoins des familles** et à la **constante évolution démographique** de notre commune.

### **Ecole Maternelle des Tazins**

*Rue des Arbousiers*

- 3 classes, 70 enfants
- 1 APS fonctionnant au sein de l'école, matin et soir accueillant jusqu'à 36 enfants.
- Un transport scolaire le matin (arrivée : 8h15) et soir (départ : 16h45)
- 1 Restauration scolaire sur site, du lundi au vendredi.

### **Ecole Maternelle Centre**

*Rue Los Heros*

- 5 classes, 130 enfants
- 1 APS fonctionnant matin et soir accueillant jusqu'à 60 enfants.
- Un transport scolaire le matin (arrivée : 8h30) et soir (départ : 16h35)
- 1 Restauration scolaire sur site, du lundi au vendredi.

### **Ecole Maternelle Luzerne**

*Rue Bernard de Girard*

- 6 classes, 180 enfants
- 1 APS fonctionnant matin et soir accueillant jusqu'à 84 enfants.
- Un transport scolaire le matin (arrivée : 8h30) et soir (départ : 16h35)
- 1 Restauration scolaire sur site, du lundi au vendredi.
- 1 ALSH fonctionnant le mercredi accueillant jusqu'à 72 enfants de Petites et Moyennes Sections

### **Ecole Élémentaire Centre**

*Rue Los Heros*

- 14 classes, 382 enfants
- 1 APS fonctionnant matin, midi et soir accueillant jusqu'à 144 enfants.
- Un transport scolaire le matin (arrivée : 8h30) et soir (départ : 16h35)
- 1 Restauration scolaire sur site, du lundi au vendredi.

### **Ecole Élémentaire Luzerne**

*Rue Bernard de Girard*

- 12 classes, 314 enfants
- 1 APS fonctionnant matin, midi et soir accueillant jusqu'à 128 enfants.
- Un transport scolaire le matin (arrivée : 8h30) et soir (départ : 16h35)
- 1 Restauration scolaire sur site, du lundi au vendredi.

### **Collège Emile Zola**

*19 Rue de Los Héros, 33185 Le Haillan*

- 24 classes (6 par niveau) accueillant jusqu'à 630 élèves
- 1 Foyer fonctionnant le midi animé par les animateurs du Ranch.

### **ALSH Bel Air**

*Allée Jarousse de Sillac*

- 1 ALSH fonctionnant le mercredi et les vacances scolaires et accueillant jusqu'à 150 enfants du CP au CM2.
- 1 ALSH fonctionnant le mercredi accueillant jusqu'à 50 enfants de Grandes Sections.
- 1 ALSH fonctionnant sur les vacances scolaires et accueillant jusqu'à 60 enfants de maternelle.

### **Centre Social La Source**

*58 rue Edmond Rostand*

- 1 ALSH fonctionnant le mercredi et les vacances scolaires et accueillant jusqu'à 36 jeunes de 3 à 17 ans
- 1 Dispositif CLAS

### **ALSH Le Ranch**

*Rue Los Heros*

- 1 ALSH fonctionnant du mardi au samedi, hors vacances et du lundi au vendredi durant les vacances, et accueillant jusqu'à 24 jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup>.

### **La Ludothèque**

*58 rue Edmond Rostand*

- 1 Ludothèque fonctionnant toute la semaine y compris le samedi et sur les périodes de vacances et accueillant les crèches, les écoles, les ALSH sur des créneaux réservés et ouverts à tout public le reste de la semaine.

### **La Bibliothèque**

*Rue de Los Heros*

- 1 espace de culture ouvert du mardi au samedi et sur les périodes de vacances et accueillant les crèches, les écoles, les ALSH sur des créneaux réservés et ouverts à tout public le reste de la semaine.

### **Instances Participatives**

Les Haillanais sont impliqués dans la vie de la commune, dès le plus jeune âge, dans le cadre d'instances participatives permettant ainsi d'associer les familles dans une réflexion commune sur les domaines touchant à la vie de la cité.

- Fédération de Parents d'Elèves, via des rencontres régulières autour des questions de l'Enfance.
- CME : Conseil Municipal des Enfants.
- CRIQ : Comités de Réflexion et d'Initiatives par Quartier

### **Tissu Associatif Local**

La Ville a toujours été à l'écoute des associations, en apportant soutien logistique et financier, dans le respect de l'indépendance des associations. Ayant à cœur de soutenir le tissu associatif, la mairie met à disposition des associations des locaux et du matériel, un soutien financier et un accompagnement de projets. Elle organise le forum des associations. C'est dans ce cadre que sont également organisés les Etats Généraux de la vie associative en lien avec tous les acteurs. Elle a consolidé ce partenariat déjà fort avec le monde associatif, à travers la signature d'une « Charte de la vie associative » qui formalise les relations entre la Ville et les associations. Cette Charte s'articule autour des axes qui en font sa philosophie :

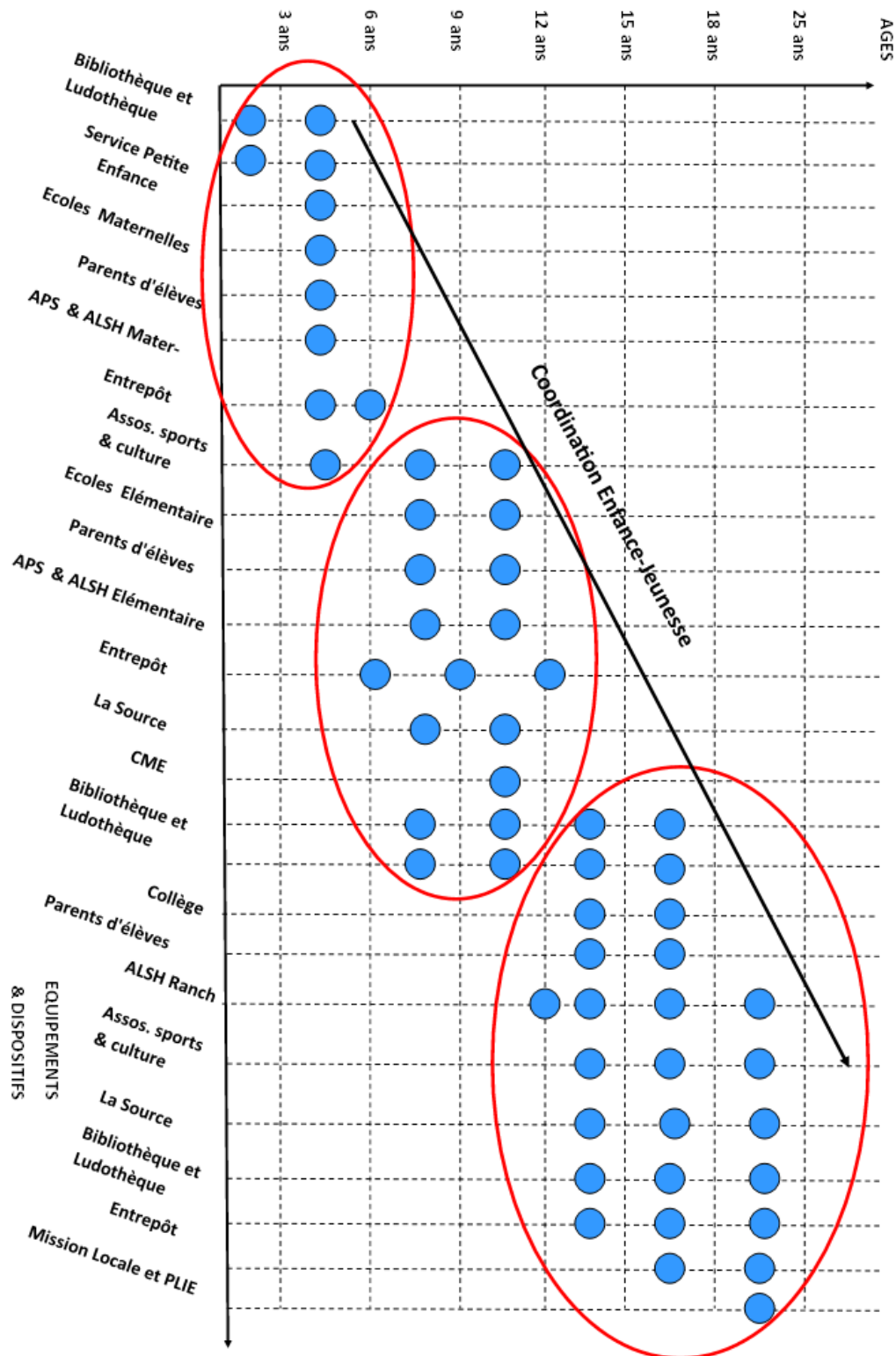
- Des principes partagés,
- Des engagements réciproques,
- Un suivi et une évaluation de sa portée.

Il est notable que la Ville et les Associations se sont engagées à créer des partenariats dans le cadre du PEDT.

### **Partenaires Institutionnels**

- Direction Académique des Services de l'Education Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole.
- Département

#### Schéma des partenaires et ressources de la commune, mobilisés par le PEDT :



## **5 - DOMAINES D'ACTIVITES PREVUES DANS LE PEDT**

Les activités proposées dans le cadre du PEDT favoriseront le **développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique**, son **épanouissement** et son **implication dans la vie collective**. Elles ne se limiteront pas à des activités dites d'éveil mais prendront en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son **environnement**. **Cohérentes et complémentaires entre elles** et avec le projet de chaque école, elles seront organisées de façon à être accessibles à tous.

### **Axes Stratégiques**

Pour répondre à ces objectifs, le PEDT aura les axes stratégiques suivants :

<b>Axes Stratégiques</b>	<b>Marqueurs pédagogiques</b>
Bien Être de l'Enfant, du Jeune	Bienveillance, Eveil, Epanouissement, Autonomie, ...
Bien Vivre Ensemble	Climat (Peri&Extra)Scolaire, Inter-génération, Proximité, Mixités, Solidarité, ...
Relation avec les Familles	Optimisation de l'offre d'Accueil, Rencontres, Portes Ouvertes, Convivialité, ...
Continuité Educative	Liens avec les Enseignants, les Associations, les Partenaires locaux, ...
Eco-Citoyenneté	Citoyenneté, Sensibilisation à l'Environnement, Découverte du Territoire, ...

**Avec comme support principal le Loisir / le Jeu.**

\*\*\*

Ce PEDT s'appuiera aussi sur les **orientations à destination des 12-17 ans** qui sont, pour cette tranche d'âge, autant de déclinaisons spécifiques des axes du PEDT.

<b>Orientations</b>
Favoriser la citoyenneté des jeunes et l'ouverture aux autres,
Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour de la jeunesse,
Encourager et valoriser la mise en place de projets fédérateurs par et pour les jeunes,
Développer l'accès à l'information et aux droits (prévention, loisirs, santé, mobilité, études, etc.) et les possibilités d'accompagnement.

## **6 – FOCUS SUR LE CLIMAT (PERI&EXTRA)SCOLAIRE**

Construire un cadre sécurisant dans lequel l'enfant va pouvoir évoluer sereinement permet aux jeunes de pouvoir se concentrer sur les apprentissages.

Depuis 30 ans, la recherche dans le domaine éducatif cherche à établir un état du climat scolaire dans les écoles primaires françaises. Certes une majorité d'élève se disent « plutôt heureux » dans leurs écoles mais, en observant en détail les résultats, on s'aperçoit qu'une forme de « harcèlement » s'installe, que les mixités stagnent et que le cadre sécuritaire lié à la mise en œuvre du dispositif « vigilance renforcée » ne favorise pas la qualité d'accueil et les échanges entre familles et éducateurs.

### **Pourquoi agir sur le Climat (Péri&Extra)Scolaire ?**

<p><b>Pour améliorer la réussite scolaire</b>  <i>Un bon climat scolaire améliore l'implication des enfants dans toutes les formes d'apprentissages et développe l'estime de soi.</i></p>	<p><b>En d'autres termes, les résultats d'un climat scolaire positif sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des résultats scolaires,</li> <li>- Amélioration du bien-être des enfants et des adultes,</li> <li>- Diminution notable du harcèlement,</li> <li>- Diminution des problèmes de discipline,</li> <li>- Diminution des inégalités,</li> <li>- Plus grande stabilité des équipes,</li> <li>- Baisse de l'absentéisme et du décrochage scolaire.</li> </ul>
<p><b>Pour réduire les inégalités</b>  <i>Un bon climat scolaire permet de limiter l'effet des facteurs socio-économiques initiaux</i></p>	
<p><b>Pour faire baisser la victimation</b>  <i>Le lien indiscutable entre « climat scolaire », qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation en collectivité et notamment à l'école.</i></p>	
<p><b>Pour améliorer le moral des enfants et des éducateurs :</b>  <i>Un climat scolaire serein permet de réduire le stress, d'éviter l'isolement.</i></p>	

### **Une démarche en 7 axes**

Le guide de mise en place de la démarche de « climat scolaire » constitue un vade-mecum pour tous ceux qui veulent améliorer la vie d'une école. L'approche se veut globale et associe la lutte contre les violences, l'organisation des partenariats, le développement de pédagogies de coopération. Pour chacun des axes, le guide propose une définition de l'axe, les résultats de la recherche dans ce domaine et des pistes de mise en œuvre.

L'objectif est de tendre vers un espace scolaire et périscolaire à la fois plus citoyen et plus serein. Il s'agit de revisiter les pratiques éducatives avec à l'esprit les notions de bienveillance, de lutte contre toute forme de violence et de discrimination. Au cœur de ce dispositif, on note une forte démarche partenariale qui n'est pas sans rappeler les notions de coéducation liées à la mise en place du PEDT.

#### **Axe 1 : Stratégie d'équipe**

Une stratégie d'équipe s'appuie sur la **mobilisation de tous, l'attention portée à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri-professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole d'acteurs, le bien être des personnels.**

#### **Axe 2 : Justice scolaire**

La justice scolaire, c'est **prendre en compte le sentiment de justice et d'injustice, la justice restauratrice, le cadre et les règles, la médiation par les pairs, les modalités d'évaluation.**



### **Axe 3 : Pédagogies et coopération**

Les stratégies pédagogiques pour un **climat serein** s'appuient sur la **coopération entre enfants**, la **motivation**, **l'engagement**, la **parole de l'enfant**, les **enfant acteurs**.

### **Axe 4 : Prévenir les violences et le harcèlement**

Un **plan de prévention** prend en compte : le **harcèlement**, la **lutte contre toute forme de discrimination**, la **gestion de crise dans l'école**.

### **Axe 5 : Coéducation**

Une **coéducation réussie avec les familles**, c'est **l'attention portée à l'accueil**, à la **communication**, à la **parole des parents**.

### **Axe 6 : Pratiques partenariales**

Les pratiques partenariales s'appuient sur **l'ensemble de la communauté éducative**, les **collectivités territoriales** et les **associations**. Un **lien fonctionnel clair à partir de projets d'actions évalués** fondés par exemple sur des chartes (ou des PEDT).

### **Axe 7 : Qualité de vie dans la structure**

La qualité de vie à l'école et, plus généralement, dans les structures d'accueil de mineurs, c'est **l'attention portée à la qualité des temps**, des **espaces**, à la **convivialité et au bien-être**.

### **Médiation par les pairs**

Cette démarche définit les principes de la **médiation par les pairs** qui **permet de prévenir et de lutter contre les violences en milieu scolaire**. Il s'agit d'un **processus coopératif** qui vise à **prévenir** ou **réguler les conflits relationnels entre jeunes par l'intermédiaire d'un tiers appelé médiateur**. La démarche présente les concepts du dispositif ainsi que les missions des formateurs à la médiation et des médiateurs.

## **7 - ORGANISATION GENERALE**

Cette organisation à venir s'appuiera sur :

- Un cadre dérogatoire (car la norme reste les 4.5 jours) respectueux des conditions de sortie de la réforme des rythmes scolaires. A savoir, que l'organisation arrêtée "ne doit pas avoir pour effet de répartir les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de 6 heures par jour et 3 h 30 par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement, ni de modifier leur répartition".
- Une continuité avec le Projet Educatif De Territoire 2013-2018 qui nous permet de capitaliser sur les acquis de la réforme des rythmes scolaires : continuité éducative (familles, enseignants, techniciens, associations) ; bien vivre ensemble ; sensibilisation aux notions d'environnement ; éveil sportif et culturel.
- Une réflexion sur les missions et l'organisation du temps de travail des responsables de structures qui sont, à ce jour, calquées sur les nécessités de la réforme des rythmes scolaires. De même, une analyse des besoins humains sur le secteur jeunesse sera réalisée afin d'ajuster le nombre d'agents (notamment titulaires) au taux d'encadrement légaux hors PEDT.

## PERISCOLAIRE

### CADRE GENERAL DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans la continuité du PEDT mis en œuvre de 2013 à 2017 à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, des activités seront proposées dans le cadre des APS du soir et lors de l'Interclasse du midi.

Chez l'enfant, ces activités favoriseront le développement intellectuel et physique, son épanouissement et son implication dans la vie collective. Elles ne se limiteront pas à des activités dites d'éveil mais prendront en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Cohérentes et complémentaires entre elles et avec le Projet de chaque école, elles seront organisées de façon à être accessibles à tous.

Selon le Projet Pédagogique de chaque structure, de manière adaptée à l'âge de l'enfant, ces activités pourront prendre diverses formes : ateliers ponctuels avec inscription libre ou sur un cycle de vacances à vacances, club à l'année, ...etc.

#### Taux d'encadrement

Dans le cadre du PEDT qui sera réalisé, conformément aux indications ministérielles, la commune du Haillan pourra continuer de bénéficier des taux d'encadrement **allégés pour leurs accueils périscolaires**.

La commune du Haillan a fait le choix de privilégier un taux desserré de :

- **1 pour 12 en maternel**
- **1 pour 16 en élémentaire**

Ce qui doit nous permettre de proposer une meilleure qualité d'accueil et de faire face aux absences d'agents.

### APS MATIN : « LE TEMPS SUJET »

L'équipe arrive quelques minutes en amont de l'ouverture de l'APS afin de préparer l'**espace d'accueil** pour qu'il soit le plus **convivial** possible **pour les enfants et les familles**.

Plusieurs pédagogues développent l'idée que l'enfant n'est pas automatiquement prêt à 8h30 heures pour rentrer dans les apprentissages. Il faut introduire la phase d'apprentissage par un temps où l'enfant se "réveille" intellectuellement. L'enfant devient le "*sujet*", il choisit ce qu'il veut faire, au rythme où il l'a décidé.

L'APS du matin doit donc donner lieu à des **temps calmes** accompagnant les jeunes : discussion, dessins, histoires ou jeux de société qui permettront à l'enfant d'entrer sereinement dans sa journée.

Il s'agira aussi de servir de **relais entre la maison et l'école**, notamment dans le cadre du transport scolaire qui est encadré par les animateurs<sup>1</sup>.

Les enfants sont remis aux enseignants à partir de 8h20, à l'ouverture des portes de l'école.

L'équipe range alors les espaces utilisés.

---

<sup>1</sup> Un agent maternelle / élémentaire centre assurera le transport des animateurs bus luzerne, chaque matin.

Temps d'ouverture aux familles : 7h15 – 8h20 [Maternelle Luzerne : horaires décalés de 5 minutes] Temps fonctionnel de travail pour les équipes : 7h10 – 8h25 (soit 1.25h)
---

### **PAUSE MERIDIENNE**

L'interclasse a lieu tous les jours d'école, de 11h30 à 13h30.

Dans les 3 écoles maternelles, les plats sont servis à table. Dans les 2 écoles élémentaires, les enfants se servent au self.

Lors de ces interclasses, les animateurs encadrent et accompagnent les enfants que ce soit pendant le temps du repas en lui-même (à table avec les maternelles, au niveau du pointage en Élémentaire et accompagnement des PAI) ou durant toute la récréation de la pause méridienne en proposant divers jeux et ateliers et en surveillance de la cour.

Mise en place de repas alternatifs qui répondent à la demande des familles dans le respect des convictions ou préférences de chacun.

### **La « récré », un espace de socialisation**

Depuis toujours, la cour de récréation est un espace de socialisation entre pairs. A ce titre, le temps d'Interclasse est un espace-temps de 2h durant lequel les enfants apprennent à (bien) vivre ensemble.

Au niveau individuel, chaque enfant est motivé par un désir de trouver sa place parmi ses pairs pour ne pas se retrouver seul. Au niveau collectif, la construction de l'organisation collective s'explique par l'attrait du plaisir ludique qui pousse les enfants à se regrouper pour jouer ensemble. Ils observent les plus grands et désirent jouer comme eux.

La récréation constitue un moment de liberté surveillée par les adultes, structurée par un règlement où les animateurs doivent être particulièrement vigilants à l'image renvoyée aux plus jeunes par les plus grands puisque c'est dans ce sens que se construit le modèle social de l'enfant.

### **Elémentaire :**

Les enfants qui le souhaitent auront la possibilité de participer à des activités basées sur le volontariat dans le cadre d'ateliers encadrés par des animateurs.

*Ex : sport (le lundi), bibliothèque (le mardi), construction de maquettes (jeudi), atelier vidéo (vendredi), ...etc.*  
Nous pourrions aussi continuer de proposer des ateliers CME et des passerelles avec Le Ranch sur ce temps.

### **Maternelle :**

Temps calme, sieste pour les plus petits, les animateurs proposeront aussi des petites activités récréatives adaptées aux enfants.

### Retour au calme

Il est notable qu'une attention particulière doit être portée sur toutes les tranches d'âge pour une coopération éducative (Animateurs & Enseignants) autour du **retour au calme dans les 15 dernières minutes d'interclasse** (13h10/25) afin que les enfants entrent en classe dans les meilleures conditions d'apprentissage.

L'équipe range alors les espaces utilisés.

Temps d'ouverture au public : 11h30-13h20 [Maternelle Luzerne : horaires décalés de 5 minutes]

Temps fonctionnel de travail pour les agents : 11h30 – 13h30 (soit 2h)

### **APS SOIR**

A partir de 16h30, la ville propose un temps d'accueil périscolaire. Outre la proposition d'un temps de loisirs (voir « Activités Périscolaires »), il s'agit de faire le travail complémentaire à celui du matin, à savoir être le relais entre l'école et la maison (passage des informations).

- Départ des enfants inscrits au transport scolaire à 16h35/40.
- Distribution du goûter de 16h30 à 17h.
- Mise en place d'un lieu calme (surveillé par un animateur) pour que les enfants de 6-12 ans puissent faire leurs devoirs
- Activités Périscolaires du soir de 16h30 à 17h30

Sur le modèle de ce qui était proposé dans le cadres des TAPS, les équipes proposeront une programmation adaptée faisant appel aux compétences des animateurs. Différents pôles sont donc organisés : activités manuelles, jeux de société, jeux de construction, jeux sportifs, jeux extérieurs, etc. Des activités de type loisirs courts sont alors proposées.

De même, les équipes pourront faire appel aux associations du tissu local afin d'étoffer leur programmation.

Les titulaires de l'équipe du soir finissent de ranger les espaces utilisés et ferment l'APS.

Temps d'ouverture au public : 16h30-18h30 [Maternelle Luzerne : horaires décalés de 5 minutes]

Temps fonctionnel de travail pour les agents : 16h25 – 17h25 / 18h40 (soit 2.25h ou 1h, si l'agent a travaillé le matin)

## EXTRASCOLAIRE

### ORGANISATION ALSH SUR LES VACANCES

Le fonctionnement durant les vacances scolaires ne change pas avec un regroupement des enfants sur le domaine de Bel Air et une annexe des 3 ans sur la Maternelle Centre

Le système de réservation pour les vacances reste identique.

### CADRE GENERAL DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

La rentrée 2018 marquera le **retour de la journée complète de centre de loisirs du mercredi**. L'ALSH du mercredi redevient donc une respiration dans la semaine qui doit permettre aux enfants de **se détendre** tout en restant un **espace d'éducation informelle et/ou non formelle**.

Les activités proposées et l'organisation de la journée doivent donc **respecter les rythmes de vie de l'enfant**, garantir leur **sécurité** physique et affective, faciliter leur **socialisation** et leur permettre de **se construire en tant que citoyen**. La **participation de l'enfant au choix et à l'organisation des activités** doit être recherchée afin de **lui permettre d'être acteur de son temps de loisirs**.

#### Taux d'encadrement

Revenant à un fonctionnement extrascolaire, les structures reviennent donc, sur les ALSH à :

1 pour 12 en élémentaire

1 pour 8 en maternel

### ORGANISATION ALSH LE MERCREDI

*A la rentrée, voici comment seront organisés les centres de loisirs, le mercredi :*

#### Elémentaire :

Regroupement des enfants du **6-12 ans** des écoles du Centre, de la Luzerne et étant scolarisés hors commune sur le site de l'**ALSH Elémentaire Bel Air**.

**L'ALSH pourra accueillir jusqu'à 132 enfants**. Les enfants sont divisés en **3 groupes : CP, CE, CM** qui sont encadrés par des animateurs référents tout au long de l'année.

Une passerelle (« **halte** ») est proposée afin de permettre aux enfants inscrits aux associations d'aller faire leur temps d'activité puis de revenir à l'ALSH.

#### Maternel Bel Air :

Regroupement des enfants de **Grande Section** des écoles du Centre, de la Luzerne et des Tazins ainsi que les enfants scolarisés hors commune sur le site de l'**ALSH maternel de Bel Air**.

**L'ALSH Maternel bel Air pourra accueillir jusqu'à 56 enfants**. Les enfants mangeront à la Restauration de l'élémentaire Centre avec du mobilier adapté.

Une passerelle (« **halte** ») est proposée afin de permettre aux enfants inscrits aux associations d'aller faire leur temps d'activité puis de revenir à l'ALSH.

**Maternel Luzerne :**

Regroupement des enfants de **Petite et Moyenne Sections** des écoles du Centre, de la Luzerne et des Tazuzins ainsi que les enfants scolarisés hors commune sur le site de l'**école maternelle Luzerne**.

**Cet ALSH Maternel pourra accueillir jusqu'à 72 enfants.**

**SYSTEME DE RESERVATION DES MERCREDIS**

Le système de réservation utilisé jusque-là pour les vacances sera étendu aux mercredis : **réservation via l'Espace Famille avec possibilité de modifier / annuler 8 jours avant le Jour J.**

Temps d'ouverture au public : 7h15-18h30

Temps fonctionnel de travail pour les agents : 7h15-16h15 ou 9h30-18h30

**8 – EVALUATION DU PROJET EDUCATIF**

Les indicateurs suivants serviront à suivre et à évaluer régulièrement la mise en œuvre de chacun des axes stratégiques du projet éducatif via les marqueurs pédagogiques présentés. Le PEDT sera évalué, chaque année, dans le cadre plus global du bilan PSO/CEJ réalisé pour la CAF.

**BIEN ÊTRE DE L'ENFANT, DU JEUNE**

*Veiller à la convergence entre activités proposées et besoins des enfants.*

- Péréquation de l'offre aux besoins
- Catalogue de l'offre d'activités diversifiée (activités sportives, culturelles, créatives, natures, ...)
- Veille sur les besoins émergents
- Qualité des outils pédagogiques et des ressources
- Valorisation des projets portés par les jeunes, pour les jeunes

**BIEN VIVRE ENSEMBLE**

*Tendre vers un espace scolaire, péri et extrascolaire à la fois plus citoyen et plus serein.*

- Règles de vies communes entre école et accueil périscolaire
- Mixité des publics
- Rencontres inter-génération
- Parole du jeune
- Justice restauratrice, médiation entre jeunes

**RELATION AVEC LES FAMILLES**

*Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants et proposer une offre accessible à tous.*

- Communication renforcée sur l'ensemble des actions menées (le « Faire-Savoir »)
- Information autour de l'offre via divers supports (site, affiches, flyers, who's who, rencontres, ...)
- Qualité de l'accueil des familles dans les structures malgré le dispositif vigilance renforcée (portes ouvertes, ...)
- Accès à l'offre au travers d'une tarification adaptée

### **CONTINUITÉ EDUCATIVE**

*Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espace de l'enfant.*

- Articulation entre les différents dispositifs, entre les structures (coopération pédagogique)
- Echanges entre les différents acteurs pour partager et travailler en complémentarité autour de l'enfant
- Lien avec les Associations
- Rencontre des familles
- Projets et Thématiques complémentaires et diversifiées travaillés avec les partenaires locaux.

### **ECO-CITOYENNETÉ**

*Sensibiliser le jeune aux notions d'environnement, à la découverte du territoire dans un esprit laïque et citoyen*

- Thématiques autour de l'environnement, la protection de la nature, le tri.
- Mise en place repas alternatif
- Utilisation de matériel pédagogique plus responsable (cartable sein, équipement normé, recyclage, ...)
- Actions à destination de la découverte / sauvegarde du territoire et du patrimoine (chantiers jeunes, projets CME, ...)
- Cultiver l'esprit de laïcité.